



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 19 octobre 2023 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 12 octobre 2023.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, M. GIRAULT, Mme DIMPRE, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR, M. MECHIN, M. GUIBERT et M. SANDRAS.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme MEFTAH, M. BOICHE, M. DEDIANNE Mickaël et Mme LAMY avaient donné respectivement procuration à Mme FAULE, M. BOURDOUNE, M. DEDIANNE Alain et M. TEXIER.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE et M. PARDANAUD.

Secrétaire de séance : Mme Sophie MEFTAH

N° 2023-119 : CONVENTION SIEEEN – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION POUR LA VALORISATION DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE :

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de renouveler la convention de mutualisation entre la ville de Clamecy et le Syndicat d'Énergie d'Environnement et d'Équipement de la Nièvre (SIEEEN), relative à la valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie.

Le SIEEEN mutualise ainsi l'ensemble des CEE de ses adhérents pour les vendre au meilleur prix auprès d'un ou plusieurs obligés sur la plateforme d'échange. 20% du fruit de la vente est conservé par le SIEEEN, afin d'assurer ses frais de gestion.

La nouvelle convention court jusqu'au terme de la 5e période de dépôt des CEE fixée par l'Etat, à savoir fin 2025.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention de mutualisation des Certificats d'Économie d'Énergie avec le Syndicat d'Énergie d'Environnement et d'Équipement de la Nièvre.

Suivent les signatures.
